



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RÉGIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Service Politique de la Ville & Cohésion Sociale
90 Place Laurent Bonnevey
69400 VILLEFRANCHE
☎ 04 74 09 04 70

Villefranche-sur-Saône, le 15 octobre 2020

Nos réf. : 12102020

Objet : **Programmation politique de la ville et cohésion sociale 2021**

PJ : Cahier des charges local, lettre de cadrage du préfet de région

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la programmation 2021 au titre de la politique de la ville, l'Etat et la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône publient un appel à projets afin de favoriser et de promouvoir l'émergence d'actions cohérentes avec les enjeux du contrat de ville et du protocole d'engagements réciproques de 2020 à 2022. Les actions proposées seront diversifiées et axées en priorité à destination des habitants des quartiers de Belleroye, Béligny, Garey ainsi que dans une moindre mesure le quartier en veille de Troussier.

Les priorités de la programmation 2021 au titre de la politique de la ville et de la cohésion sociale communautaire, mentionnées dans le cahier des charges local joint en annexe, ont été co-définies à l'issue d'un travail collaboratif.

Cet appel à projets privilégie les organismes à but non lucratif.

Les dossiers de demande de subvention devront être déposés au plus tard **le lundi 23 novembre 2020**.

Dans l'attente de vous lire,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

David ROCHE
Sous-Préfet, chargé de mission
pour la politique de la ville

Stylite BAUDU-LAMARQUE
Conseillère déléguée à la
politique de la ville



DESTINATAIRES

APPEL A PROJETS PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE ET COHESION SOCIALE COMMUNAUTAIRE 2021

Commune de GLEIZÉ/Messieurs de LONGEVIALLE et ROMERO, Madame REVOIRE
Commune de LIMAS/Messieurs THIEN et GIRIN, Madame CALEYRON
Commune de VILLEFRANCHE/Messieurs RAVIER, GUIDOUM et NENERT, Madame BAUDU-LAMARQUE
l'ABRI les Bruyères/Madame ROUSSEAU, Monsieur GOREAU
AFTV / Monsieur TOP
AGORA/Messieurs TRABAL et BOUDINA
AIDE/Monsieur BOURION, Madame VALENCE
AMIH / Monsieur WAKOSA
Association Formation Ingénierie / Mesdames SEGUIN-NANTAS et GERMAIN
Concerts de l'Auditorium / Madame JACQUEMONT
CALAD'IMPULSION/Monsieur TAVERNIÈRE
C.I.A.S – P.R.E. / Monsieur AURION, Madame SPEE
Centre d'Information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF) / Madame HERANNEY
Croix Rouge Française / Madame BONCOURT
Equilibr'émou / Madame GUIDOUM
Forma-tic / Monsieur ROUGEON
FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI / Messieurs DELMAS et OUALI
Innovation et Développement / Madame NAJJARIAN, Monsieur LAPLACE
Lecture et Partage / Monsieur BOGGIO
Le Mas / Monsieur MERCIER, Madame FOURNAND
Mille et Une / Mesdames MOULIN et VELUT
Mission Locale /Monsieur PERRUT, Madame CHIKH
PIMMS / Messieurs MADIGNIER et MC-CATTY
OASIS / Messieurs BUECHER et DUPERRAY
Opac du Rhône / Messieurs POURTIER et BRETON, Madame LAICHI
HBVS / Madame BONNAMOUR
IRA / Madame MALLEVAL
Radio Calade / Monsieur GERVAIS
REPOOP / Madame BATAILLARD
Sauvegarde 69 /Monsieur CHAPELON
TRANSIT/ Monsieur KEHL, Madame BEAUMONT
Graine d'emplois / Monsieur BONNET
Association Crée ton avenir !!! France / Madame PIOT
Olympique de Belleruche / Monsieur ZAOIGI
Racing Club de Béligny / Monsieur MOUNIR

Copie :

Monsieur RONZIERE / Président de la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône
Madame PROST-ROUX /Directrice âges de la vie et cohésion sociale de la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône
Monsieur GUEYE/ Délégué du Préfet
Monsieur OLLAGNON / Chargé de développement de l'emploi et des territoires de la DIRECCTE
Madame DUFAUX / DRDJSCS, pôle politique de la ville et des solidarités
Madame VINCENT / Coordinatrice de projets de la CAF
Monsieur GEOFFRAY / Développeur territorial de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Monsieur BULINGE / Directeur territorial des solidarités du Conseil Départemental

10.10.2020

Cahier des charges pour la programmation 2021 au titre de la Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale Communautaire

Un appel à projets annuel est lancé pour faire émerger et soutenir des projets au service des habitants des quartiers « prioritaires » de la Politique de la Ville.

Au regard des actions soutenues et engagées sur 2020, l'objectif de cet appel à projets sera de favoriser l'émergence d'actions cohérentes :

- avec les enjeux du **contrat de ville initial « 2015/2020 »**
- et les axes du **protocole d'engagements réciproques** prolongeant le contrat de ville jusqu'en **2022**, inspiré du « Pacte de Dijon » de juillet 2018, visant à une nouvelle impulsion de la politique de cohésion urbaine et sociale.

Il vise à promouvoir des actions diversifiées, adaptées, nouvelles ou renouvelées à destination des habitants des quartiers prioritaires.

Les projets seront instruits à l'aune des priorités inscrites ci-dessous et en lien avec le contrat de ville et le protocole d'engagements réciproques.

Vous pourrez consulter le document complet du Contrat de Ville initial ainsi que le protocole d'engagements réciproques « 2020/2022 » et le présent appel à projets sur le site de l'agglomération (www.agglo-villefranche.fr).

Une attention particulière sera portée aux projets améliorant l'insertion professionnelle, l'accès à l'emploi, la citoyenneté et le lien social notamment à travers les projets culturels, la prévention / santé, l'éducation et la lutte contre la fracture numérique, la laïcité, la mixité ainsi que l'amélioration du cadre de vie, sur les quartiers prioritaires.

Seront également privilégiés, les projets promouvant des actions construites avec un **réel partenariat** ainsi que les projets avec une lisibilité pluriannuelle.

Les projets en prolongement des actions initiées dans le cadre du dispositif « Quartiers d'été 2020 » en réponse au ralentissement des dynamiques économiques et sociales dû au COVID 19, et en complémentarité des actions soutenues par le Fonds « Quartiers solidaires » mis en place dès octobre 2020, recevront une attention particulière de la part des cofinanceurs.

Les actions qui répondent aux besoins des publics **jeunes de 17-30 ans en difficulté**, les **familles monoparentales** (femmes isolées) et les **personnes âgées « fragilisées »** seront examinées avec intérêt.

L'évaluation de l'impact des actions proposées est essentielle. Une attention particulière sera donc portée sur la méthode d'évaluation et les **indicateurs utilisés (limités à 3)** pour chacun des projets.

L'appel à projets s'articule autour des 5 axes du protocole d'engagements réciproques prolongeant le Contrat de ville jusqu'en 2022 :

- **L'emploi, le développement économique et l'excellence numérique,**
- **L'habitat et le renouvellement urbain,**
- **Les mobilités quotidiennes visant au désenclavement des quartiers et de leurs habitants,**
- **La jeunesse, l'éducation, la formation et l'insertion,**
- **Les actions sociales, de promotion de la santé et la tranquillité publique.**

C'est dans ce cadre que les porteurs de projets sont invités à déposer leur(s) action(s) **au plus tard le 23 novembre 2020**.

Les priorités 2021

I/Axe « emploi, développement économique & excellence numérique :

Accompagner vers l'accès à l'emploi des cohortes de personnes « prêtes » à l'emploi », diplômées ou non, issues prioritairement des QPV ; en mettant l'accent sur les « 17/30 ans » et les femmes en difficulté (familles monoparentales ...). Les projets devront montrer leurs complémentarités par rapport aux dispositifs de droit commun et leurs plus-values.

Relancer la détection et l'**accompagnement « ante création »** du public issu des QPV, ayant l'envie d'entreprendre.

Favoriser la mise en place d'actions de **lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme** .

- Mise en réseau de partenaires apportant des réponses sur le territoire
- Expérimentation de projets innovants en direction des publics les plus éloignés

Assurer une **surreprésentation des habitants des QPV dans les dispositifs de droit commun** suivant : Garantie Jeunes (30%), Ecole de la 2ème chance (40%), GEIQ(40%), EPIDE (47%), IAE (30%), Parrainage (30%), PEC (20%), PIC (30% des formations), Services civiques (30%), développement des « emplois francs »

Améliorer le dispositif d'apprentissage du français en :

- Prolongeant le soutien aux ateliers socio linguistique (ASL) du territoire,
- Prolongeant la coordination et l'animation inter ASL,
- Articulant le dispositif avec le PIC pour les personnes inscrites à Pôle Emploi.

II/Axe « Habitat & Renouvellement Urbain »:

Soutenir les projets entrant dans le cadre de la convention de GSUP annexée au Contrat de ville.

Soutenir les projets liés aux Politiques **d'hébergement d'urgence et temporaire**.

III/Axe « Mobilités quotidiennes visant au désenclavement des QPV »:

Favoriser la mobilité du public des QPV, notamment du Quartier de Belleruche en NPNRU et celui de Béliigny, en :

- Prolongeant le **dispositif d'accompagnement au passage du permis de conduire**, sur prescription sociale,
- Prolongeant et adaptant **l'expérimentation concernant l'accès à des moyens autonomes** motorisés de déplacement, sur prescription sociale, dans une perspective d'accès à l'emploi et la formation longue.
- Expérimentant **tout autre moyen favorisant la mobilité** physique des personnes.

IV/Axe « Jeunesse, Education, formation, Insertion »:

Favoriser la réussite éducative, qui apparait comme l'une des premières conditions de l'égalité des chances ; Les partenaires poursuivront leur engagement sur le Programme de Réussite Educative (PRE) porté par le CIAS.

Soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants ; Les partenaires souhaitent prolonger l'accompagnement des parents dans leurs démarches éducatives et leurs liens avec l'institution scolaire, dans et hors établissement scolaire du 1^{er} degré, notamment par le soutien d'un référent « parentalité » porté par le CIAS.

Une attention particulière sera portée sur les familles monoparentales habitant les quartiers prioritaires.

Accompagner des actions culturelles et/ou sportives, favorisant la participation des habitants des QPV ainsi que les liens inter quartiers :

a) Pour les **actions culturelles** il pourra s'agir de :

- Proposer des outils facilitateurs d'accès aux ressources culturelles
- Développer l'offre de lecture publique
- Soutenir les projets en lien avec le projet de renouvellement urbain de Belleruche (travail sur la mémoire...)
- Soutenir les projets en lien avec les « cultures urbaines ».

b) Pour les **actions sportives**, il pourra s'agir d'accompagner le public des quartiers pour qu'il puisse réellement accéder aux pratiques existantes ou mettre en place des actions particulières à travers des offres plus adaptées permettant de faire découvrir de nouveaux sports, de renforcer leurs accès et promouvoir le sport chez les jeunes femmes et/ou de lever des freins liés à la mixité hommes/femmes.

Favoriser l'accompagnement global ciblé pour les plus jeunes (12/18 ans avec une mixité filles / garçons) avec l'implication dans des projets collectifs éducatifs ainsi que des temps de « production » dans l'amélioration de la vie du quartier (exemple : actions menées par l'AGORA sur Gleizé) ou de « prestations de service » (exemple : tutorat, aide aux personnes...) afin d'encourager l'accès à la citoyenneté et leur donner des repères dans la vie de la Cité et ; en s'appuyant si nécessaire sur le dispositif « Ville Vie Vacances ».

Favoriser l'accompagnement global ciblé par cohortes, des jeunes de 17 à 30 ans les plus éloignés de l'emploi, issues prioritairement des QPV ; Les projets devront mêler des temps d'actions socialisantes, des ateliers de préparation à l'emploi et des temps d'activités rémunérées, afin de lever les freins d'accès à l'emploi / formation ; les actions devront montrer leurs complémentarités par rapport aux dispositifs de droit commun et leurs plus-values.

Soutenir les projets en QPV, destinés au repérage et à la mobilisation des jeunes publics dits « invisibles » (jeunes NEET).

Accompagner les SIAE du territoire autour d'un projet commun, de recherche de mutualisation de moyens (locaux, accueil des publics, accès aux marchés publics coordonné ...), au bénéfice des publics en parcours d'insertion du territoire (connaissance des structures, fluidité du parcours individuels ...) et d'une reconnaissance par le réseau d'acteurs locaux (SPE, Consulaires ...).

Accompagner les projets associatifs locaux promouvant le « vivre ensemble » et la laïcité sur les QPV.

Favoriser l'implication des membres des associations « porteurs de projet », bénéficiaires d'aides publiques, dans la vie du quartier (participation aux conseils citoyens, aux fêtes de quartier, organisation d'actions communes...).

V/Axe « actions sociales, santé, tranquillité publique »:

Favoriser l'accès à des modes de garde d'enfants pour les familles monoparentales, les familles en situation d'accès à l'emploi et de formation en lien avec les EAJE du territoire.

Accompagner des projets « santé » axés sur certaines orientations du projet de CLS élaboré en 2016/2017 et des priorités de l'ARS : lutte contre l'obésité infantile, lutte contre l'isolement des séniors,...

Favoriser l'accès aux soins de proximité dans les QPV ; notamment par les projets de « Maison de santé pluri professionnelles » sur Belleroche (/NPNRU) et sur Béliigny.

Participer à certains axes opérationnels inscrits dans la **convention de lutte contre la radicalisation** signée en 2018 et prolongée, entre l'Etat, la ville de Villefranche (CLSPD), la ville de Gleizé et la ville de Limas : éveil de la jeunesse aux valeurs de la République, la place des femmes dans l'espace public...

Accompagner les dispositifs d'aide aux victimes en faveur des habitants des QPV et des femmes victimes de violence.

Les critères généraux de recevabilité des projets déposés :

La qualité du projet une attention particulière sera portée à la pertinence des besoins identifiés. Ils devront être justifiés par des éléments de diagnostic, garant de l'intérêt du projet sur le(s) territoire(s) impacté(s) et de son ancrage territorial.

La cohérence du projet et l'approche partenariale: la présentation des objectifs poursuivis doit être claire, synthétique et mettre en avant la complémentarité du projet avec les dispositifs de droit commun, par la mise en œuvre de **partenariats structurants** et d'une méthodologie d'action en adéquation avec les objectifs et les publics ciblés.

La recherche d'appropriation et de co-construction par les publics ciblés du projet. Les porteurs de projet décriront comment ils favorisent « la mise en mouvement » : expression des besoins, co-construction et participation à la réalisation des projets par les publics ciblés.

Le contenu du dossier : les porteurs de projets sont tenus d'assurer la présentation d'un budget et d'un plan de financement, sur lesquels devront apparaître l'ensemble des financements liés à l'action, y compris ceux de droit commun, de démontrer la concordance entre les moyens annoncés et les moyens existants et de fournir un bilan.

Attention : *Sous réserve de modalités complémentaires de l'Etat (non connues à ce jour), sur la présentation budgétaire du dossier Cerfa, les demandes au titre de la Politique de la Ville devront être réparties par « financeur » dans la colonne « Produits » (Etat/ANCT,CAVBS, communes ...), ainsi que sur l'attestation sur l'honneur. Les montants demandés au titre de la Politique de la Ville devront clairement apparaître et ne pas se substituer au droit commun.*

Pour l'Etat/ANCT, Le montant demandé par projet au titre de la programmation « Politique de la Ville », devra être supérieur ou égal à 5 000 €.

Les publics cibles : les structures doivent veiller à respecter un minimum de 70% des publics bénéficiaires, résidant en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV). Les objectifs de mixité femme/homme devront être clairement affichés et les moyens d'y parvenir argumentés.

L'évaluation : les structures sont tenues de définir à minima **2 à 3 indicateurs** de réalisation et d'impact en fonction de la typologie de l'action proposée.

La communication : les structures devront développer une stratégie de communication, permettant de faire connaître l'intervention de l'État et des collectivités sur les territoires de projet auprès des prescripteurs et des publics bénéficiaires. Elles devront également veiller à faire apparaître les logos des financeurs sur les documents de communication, (y compris site internet, facebook, tweeter ...).

Citoyenneté et valeurs de la République : dans l'exécution du projet proposé au financement, le porteur de projet s'engage à respecter les principes républicains et les obligations et engagements permettant de garantir ces principes (cf. Article 2 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme).

Les conditions de candidature :

Bénéficiaires

L'appel à projets s'adresse aux collectivités, aux associations loi 1901, aux bailleurs sociaux, aux établissements publics et autres organismes sans but lucratif. Les associations sont éligibles dès lors qu'elles sont régulièrement déclarées (mise à jour des coordonnées de l'association, des membres du bureau, des statuts) et possèdent un numéro SIRET.

La géographie prioritaire

Les projets doivent cibler prioritairement les habitants résidant en quartiers prioritaires. Les quartiers prioritaires en Politique de la Ville sont Belleruche, Béligny, Garet ainsi que le quartier « en veille » de Troussier.

Dépôt de votre dossier de demande de subvention

L'appel à projets est ouvert du 20 octobre 2020 au 23 novembre 2020/ date de rendu du dossier -

Nous vous invitons à préparer vos projets en retournant le dossier CERFA de demande de subvention ci-joint, ainsi que le bilan intermédiaire 2020 (au 30 septembre 2020) en cas de reconduction de l'action, par mail :

- à l'agglomération : a.megard@agglo-villefranche.fr
- et à l'Etat : samba.gueye@rhone.gouv.fr

Il est rappelé que les projets d'actions reconduites ne seront pris en compte que sous réserve de la présentation et l'examen du bilan de l'année N-1, dans toutes ses composantes (bilan financier, bilan quantitatif, et qualitatif). Les signataires du contrat de ville sont en effet en droit de refuser leur soutien à un projet dont le bilan qualitatif et financier ne serait pas présenté ou ne permettrait pas d'évaluer l'intérêt pour les habitants des quartiers prioritaires de l'action reconduite.



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon, le 13 OCT. 2020

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
préfet du Rhône

à

Destinataires in fine

Objet : Orientations de l'Etat en matière de politique de la ville pour 2021 (programmation des contrats de ville)

L'Etat, les collectivités territoriales et les associations se sont amplement mobilisés au plus fort de la crise sanitaire pour venir en aide aux publics les plus fragilisés. Des mesures en faveur de la continuité éducative, telles que la mise à disposition d'équipements numériques (ordinateurs portables, tablettes, clés 4G), pour les élèves qui ne pouvaient pas suivre leurs cours, faute de matériel, ont été mises en œuvre. Il a fallu également répondre aux besoins de première nécessité en assurant la distribution des chèques alimentaires aux CCAS en faveur des ménages les plus en difficulté.

Puis, la sortie progressive du confinement et la perspective d'un été sans départ à l'étranger est rapidement apparue. La réactivité de tous les acteurs pour mobiliser des moyens financiers et humains a été remarquable. Ainsi, près de 100 000 journées d'activités ont été proposées aux jeunes des quartiers prioritaires tous dispositifs confondus : Quartiers d'été incluant les Vacances apprenantes pour les jeunes des QPV, les dispositifs de la DRAC, de la CAF, ou encore le FIPD. Pour autant, les conséquences économiques et sociales de la crise se feront fortement ressentir dans les prochains mois sur les habitants des quartiers prioritaires.

Dans ce contexte, ainsi que le Président de la République l'a souligné dans le discours qu'il a prononcé aux Mureaux le 2 octobre 2020, le renforcement des principes républicains doit être plus que jamais au cœur de notre action. S'il convient de donner force à la loi avec vigueur, il convient aussi que la République tienne ses promesses d'émancipation et permette à chaque personne de construire sa vie.

Concernant les QPV, il s'agit donc de poursuivre l'amplification des actions soutenues par le contrat de ville qui contribuent, en promouvant l'égalité des chances, à faire aimer davantage la République. Plus que jamais, cette démarche doit irriguer l'ensemble du contrat de ville, de manière transversale, à travers toutes ses composantes : éducation, insertion professionnelle, emploi accompagnement social, accès aux droits, accès aux soins, solidarité territoriale, prévention de la délinquance, mixité sociale, logement et cadre de vie, mobilité, promotion de la laïcité, prévention des discriminations, prévention de la radicalisation, soutien aux acteurs de terrain, accès à la culture et promotion de l'égalité femmes-hommes. Cette démarche doit aussi s'appuyer sur des actions spécifiques de promotion des valeurs de la République : sensibilisation et formation au civisme et à la citoyenneté, valorisation des parcours de réussite, organisation de temps forts républicains, etc.

Pour aller en ce sens, le plan *France relance* doit aussi pouvoir bénéficier autant que possible aux habitants des QPV. C'est un enjeu fort, qui exige de mobiliser tous les dispositifs de droit commun, amplifiés par les leviers de la politique de la ville.

Il faudra que ce soit le cas, tout particulièrement, dans le domaine de l'insertion professionnelle et de l'emploi, axe prioritaire. La politique de la ville jouera pleinement son rôle si elle permet de préparer des demandeurs d'emploi des QPV au marché du travail. La programmation 2021 de la politique de la ville visera donc à soutenir des actions permettant aux habitants des quartiers de trouver ou retrouver plus rapidement un emploi ou une formation. Dans le prolongement des efforts déjà engagés, la thématique de l'emploi devra représenter, dans la mesure du possible, 20 % de vos programmations financières. Couplés aux dispositifs de droit commun, ces crédits permettront de soutenir plus efficacement les demandeurs d'emploi des QPV dans leur démarche. Ainsi, la programmation 2021 de la politique de la ville visera à soutenir des actions de formation, des chantiers d'insertion, de tutorat et parrainage, de développement de l'apprentissage, etc.

Je rappelle qu'au travers de ces dispositifs, les objectifs restent les suivants :

- Réduire de moitié le différentiel entre le taux de chômage en QPV et la moyenne départementale,
- Doubler le nombre d'entrées en formation du public issu des QPV,
- Développer les actions en faveur des diplômés.

Par ailleurs, notre mobilisation devra rester très forte en matière de soutien à l'éducation. Le confinement a exacerbé les inégalités scolaires et éducatives, même si les dispositifs de la politique de la ville, tels que les programmes de réussite éducative et les cités éducatives, ont permis d'en amortir les conséquences et de contribuer à soutenir les familles les plus en difficulté. Dès lors, le renforcement de ces dispositifs constituera une priorité de la prochaine programmation.

L'égalité entre les femmes et les hommes, axe transversal du contrat de ville, doit être une orientation forte, amplifiée pour chacune des actions qui seront retenues dans la programmation 2021. L'objectif est de mettre en œuvre les dispositifs permettant d'analyser si, et comment, la distribution des crédits d'intervention de la politique de la ville contribue à renforcer ou à diminuer les inégalités entre les femmes et les hommes. La démarche ne peut donc pas être réduite à l'augmentation des actions de promotion de l'égalité ou à une recherche de parité dans les publics bénéficiaires. Aussi, la sélection des projets financés en 2021 se fera à partir d'une procédure d'analyse et de cotation de chacun des dossiers de demande de subvention au regard de la prise en compte de ces enjeux.

Enfin, le soutien aux associations, exceptionnellement amplifié cette année par le dispositif Quartiers solidaires, devra être poursuivi avec attention afin de renforcer la capacité d'action de ces acteurs essentiels au maintien du lien social et à la lutte contre les atteintes aux principes républicains.



Pascal MAILHOS